



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2021**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille vingt et un, le cinq octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 28 septembre, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Carole VINCENT.

**Membres présents (18) :** Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Jean AMELINE, Nathalie BLANES, Christophe DESBIOLLES, Bernard CHAUTEMPS, André VALLI, Michèle DUVAL, Catherine SILVESTRE, Sophie GIROD, Jérôme DEMIET, Geneviève LAZZAROTTO, Lionel VESIN, BAYAT Levent, ROUKINE Eve, SORRENTI Alan, MEGEVAND Jean-Pascal.

**Absente excusée ayant donné procuration :** Sophie MULLER COWLEY a donné procuration à Levent BAYAT.

**Présents : 18          Pouvoir : 1          Votants : 19**

**Secrétaire de séance :** Véronique VERGUET

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de la séance précédente :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 31 août 2021.

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Véronique VERGUET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Installation d'un nouveau conseiller municipal :**

Madame Le Maire rappelle que Mme Delphine BARBAUD a fait valoir sa démission de sa fonction de conseillère municipale auprès de la collectivité le 15 septembre 2021. M. Le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois en a été informé le 16/09/2021. Cette démission entraîne la nomination du conseiller municipal suivant sur la liste. En effet, selon l'article L270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Cela est automatique, le poste ne peut être laissé vacant, sauf à ce qu'on ne puisse plus faire appel au suivant de liste (en cas de liste épuisée).

L'élu suivant sur la liste, en l'occurrence M. Jean-Pascal MEGEVAND, a été informé et convoqué à la présente séance du Conseil Municipal pour être installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est modifié pour tenir compte de ce changement.

Madame Le Maire souhaite la bienvenue à Jean-Pascal MEGEVAND qui a rejoint le Conseil Municipal.

**Délibération n° 2021-48 : Election d'un adjoint au poste vacant**

Suite à la démission de Madame Nathalie BLANES de son poste de 4<sup>ème</sup> adjointe et son acceptation par M. Le Sous-Préfet le 28 septembre 2021,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 19            Voix contre : 0            Abstention : 0**

- **DECIDE** de pourvoir ce poste vacant et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui occupera le rang de Madame Nathalie BLANES.

Madame Catherine SILVESTRE est candidate au poste de 4<sup>ème</sup> adjointe au maire.

Madame Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 19
- bulletins nuls : 0
- bulletin blanc : 1
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

A obtenu : Mme Catherine SILVESTRE : 18 voix

**Mme Catherine SILVESTRE, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée adjointe et immédiatement installée au 4<sup>ème</sup> rang des adjoints.**

Le tableau des adjoints est le suivant :

NOM prénom	Rang
<b>M. LAVERRIERE Jean-Charles</b>	<b>1<sup>er</sup> Adjoint</b>
<b>Mme VERGUET Véronique</b>	<b>2<sup>ème</sup> Adjointe</b>
<b>M. AMELINE Jean</b>	<b>3<sup>ème</sup> Adjoint</b>
<b>Mme SILVESTRE Catherine</b>	<b>4<sup>ème</sup> Adjointe</b>
<b>M. DESBIOLLES Christophe</b>	<b>5<sup>ème</sup> Adjoint</b>

**Délibération n° 2021-49 : Indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués – MODIFICATION -**

*Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-19 du 26/05/2020.*

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 constatant l'élection du maire et des cinq adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité de maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6 %, d'un adjoint 19,8 %,

Considérant que des indemnités peuvent être versées aux conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé,

Vu le procès-verbal de l'élection d'un adjoint au poste vacant du 5 octobre 2021 constatant l'élection de Mme Catherine SILVESTRE au poste de 4<sup>ème</sup> adjointe au maire, en remplacement de Mme Nathalie BLANES, démissionnaire et dont la démission a été acceptée par M. Le Sous-Préfet le 28 septembre 2021,

Pour tenir compte des délégations de fonctions qui sont confiées à Mme Catherine SILVESTRE, 4<sup>ème</sup> adjointe, et à M. André VALLI, conseiller municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Décide** de modifier comme suit le tableau des indemnités de fonctions des élus, à effet de la date de leur élection pour le maire et les adjoints, et à la date de l'arrêté de délégation de fonction et de signature pour les conseillers municipaux :

NOM – Prénom de l'élu	Fonction	Taux indemnités de fonctions
Mme VINCENT Carole	Maire	43,35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
M. LAVERRIERE Jean-Charles	1 <sup>er</sup> Adjoint	16,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Mme VERGUET Véronique	2 <sup>ème</sup> Adjointe	16,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
M. AMELINE Jean	3 <sup>ème</sup> Adjoint	16,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Mme SILVESTRE Catherine	4 <sup>ème</sup> Adjointe	16,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
M. DESBIOLLES Christophe	5 <sup>ème</sup> Adjoint	16,63 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
M. BAYAT Levent	Conseiller municipal	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Mme GIROD Sophie	Conseillère municipale	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
M. VESIN Lionel	Conseiller municipal	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
M. VALLI André	Conseiller municipal	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale

#### **Délibération n° 2021-50 : Réalisation d'un emprunt de 300 000 € -**

Sur proposition de la commission finances, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la réalisation d'un emprunt de 300 000 € pour le financement de l'acquisition de l'appartement de type 3 situé dans la résidence « le Minéraly » décidée par le Conseil Municipal lors de sa séance précédente.

Deux établissements bancaires ont été consultés, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole ; ces deux banques ont fait parvenir une offre portant sur un prêt de 300 000 € remboursable sur 15 ans.

Après examen des deux propositions,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 19**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Décide** de contracter un emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Agricole dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - Remboursement sur 15 ans
  - Taux fixe : 0,64 %
  - Echéances trimestrielles dégressives
  - Frais de dossier : 300 €
- **Autorise** Madame Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

**Délibération n° 2021-51 : Acquisition de l'emplacement réservé n°12 au Plan Local d'Urbanisme et régularisation de l'emprise de la voie, le Clos des chênes**

*M. Christophe DESBIOLLES sort de la salle du Conseil Municipal.*

Mme le Maire explique que la parcelle cadastrée section B n°887, située impasse du Commerce à Neydens (74160) est grevée d'une servitude, l'emplacement réservé (ER) n° 12 prévu au Plan Local d'Urbanisme pour l'élargissement de l'impasse du commerce.

M. CLEMENT Bernard, en tant que représentant de la SCI Neydens Loisirs Services, est propriétaire de la parcelle.

La commune a fait part à M. CLEMENT Bernard, son souhait d'acquérir l'emprise l'ER n°12 située sur la parcelle B 887 et de régulariser l'emprise de la voie, le clos des chênes, qui empiète sur la parcelle.

L'emprise totale de ces acquisitions représente une superficie de 217 m<sup>2</sup>. La largeur de l'ER n°12 a été réduite à 2 m, réduisant la superficie de l'ER à acquérir par la commune prévue au PLU.

Le 19/07/2021, la commune a proposé d'acquérir à la SCI Neydens Loisirs Services, les emprises concernées à 30 euros le m<sup>2</sup>, soit au prix de 6 510 €, en prenant les frais de géomètre et d'actes à sa charge.

M. CLEMENT Bernard, en tant que représentant de la SCI a répondu favorablement à cette proposition en date du 25/07/2021.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** l'acquisition au prix de 30 euros le m<sup>2</sup>, soit au prix de 6 510 €, les emprises de l'ER n°12 et la régularisation de l'emprise de la voie, le clos des chênes, sur les parcelles B 887, représentant une superficie de 217 m<sup>2</sup> ;
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits au budget 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents liés à cette acquisition.

Cet emplacement réservé n° 12 a été inscrit au Plan Local d'Urbanisme pour l'élargissement de la voie ; cette acquisition permettra le réaménagement de la voirie, la réalisation d'un trottoir et une étude pour l'aménagement d'un point de collecte des ordures ménagères.

M. Bernard CHAUTEMPS rappelle que dans le cadre de cet aménagement, il serait opportun de retirer la signalétique indiquant « l'Atelier de pierre », enseigne qui n'existe plus.

**Délibération n° 2021-52 : Approbation de la convention relative à l'accès aux services du centre de loisirs RécréA avec le SIVU Beaupré pour l'année 2021-2022 -**

Le SIVU Beaupré, par l'intermédiaire du centre de loisirs RécréA, a développé un service en direction des familles domiciliées sur les communes de Beaumont et de Présilly, et propose d'étendre ce service aux familles des communes environnantes par le biais d'une convention annuelle de participation financière entre le SIVU Beaupré et les communes.

La Commune de NEYDENS bénéficie de ce service et souhaite renouveler ce partenariat pour l'année 2021-2022.

Après avoir pris connaissance de la convention proposée pour l'année à venir,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**Voix pour : 19    Voix contre : 0    Abstention : 0**

- **APPROUVE** la convention relative à l'accès aux services du centre de loisirs RécréA pour l'année 2021-2022,

- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer ce document.

La Commune souhaiterait être davantage associée à la gestion du centre de loisirs afin de pouvoir travailler en commun sur différents sujets, notamment sur celui de la mutualisation du personnel des communes, et de pouvoir éventuellement trouver des solutions pour éviter la fermeture du centre pour manque d'effectifs, comme cela a été le cas cet été.

**Délibération n° 2021-53 : Décision modificative budgétaire n° 01/2021**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la modification budgétaire à réaliser afin de prendre en compte dans le budget 2021 du budget principal, l'acquisition d'un appartement dans la copropriété le Minéraly et la réalisation de l'emprunt de 300 000 € destiné à financer son acquisition.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	Prévu au budget 2021	DM N° 1/2021
<b>DEPENSES</b>	<b>0</b>	<b>300 000 €</b>
2132 - Immeubles de rapport	0	300 000 €
<b>RECETTES</b>	<b>0</b>	<b>300 000 €</b>
1641 - Emprunt	0	300 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**Voix pour : 19    Voix contre : 0    Abstention : 0**

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire ci-dessus.

**Questions diverses :**

**Rencontres individuelles avec les conseillers municipaux :**

Madame Le Maire tire le bilan des entretiens individuels qu'elle a souhaité avoir avec chacun des conseillers municipaux. Ces entretiens ont été très constructifs. Pour certains membres du Conseil Municipal ils ont le sentiment de ne pas être suffisamment informés des affaires de la Commune, malgré les comptes-rendus de toutes les commissions et de réunion de municipalité.

Madame Le Maire propose d'organiser des réunions informelles à raison d'une fois par mois. Lors de ces réunions, les conseillers municipaux feront un retour des commissions intercommunales auxquelles ils assistent. De même, un membre de chaque commission fera un compte-rendu au fur et à mesure du travail mené en son sein.

Ces réunions informelles pourraient avoir lieu la semaine précédant la réunion du Conseil Municipal.

Madame Le Maire propose d'organiser ces réunions en fonction des thématiques. Elle rappelle qu'un travail important est à réaliser pour établir le PPI (plan pluriannuel d'investissements) et que des réunions de travail auront lieu. Les différents projets sont en cours de chiffrage. Un bureau a réalisé une analyse financière de la Commune et a présenté une prospective financière.

Bernard CHAUTEMPS est favorable à ces réunions même si peu de thématiques à aborder ; en effet, elles permettent d'aborder des sujets et de s'informer.

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux une journée de formation par un prestataire extérieur le 30 octobre prochain dans les locaux de l'ancienne école.

Madame Le Maire fait le rappel de quelques projets à développer, et interpelle les élus pour qu'ils se mobilisent pour faire avancer aussi ces projets :

- La création d'un agospacespace et d'un skate parc : ce projet est à réaliser en concertation avec les jeunes et aussi avec les riverains.
- La mise en place d'un marché
- La création d'un CMJ, conseil municipal de jeunes du CM1 à 17 ans.

Il est rappelé que la composition des commissions sera révisée lors du prochain Conseil Municipal.

#### **Distribution des bulletins municipaux :**

Les Conseillers municipaux sont favorables à la poursuite de la distribution des bulletins municipaux.

**Urbanisme** : présentation du tableau des autorisations d'urbanisme par Nathalie BLANES :

<b>AUTORISATIONS D'URBANISME DE SEPTEMBRE 2021</b>					
<b>PERMIS DE CONSTRUIRE</b>					
<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Date de délivrance</b>	<b>Nature de la décision</b>
CAWTHRAY Richard	Route des Mouilles 74160 Neydens	07/09/2021	MODIFICATION PENTE DE TOITURE, SUPPRESSION JARDINIÈRE SUR TOIT, MODIFICATION LARGEUR MENUISERIES, PANNEAUX SOLAIRES DEPLACES	21/09/2021	Accord

<b>DECLARATIONS PREALABLES</b>					
<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Date de délivrance</b>	<b>Nature de la décision</b>
DESBIOLLES Christophe	6 Chemin des Combes 74160 Neydens	03/05/2021	Installation d'une pergola	02/09/2021	Accord
FREIBURGHHAUS Patrick	251 Chemin des Arales 74160 Neydens	23/07/2021	Construction d'un abri de jardin	02/09/2021	Refus
BADIE LEDEE Sophie	687 Route de la Salette 74160 NEYDENS	19/08/2021	Création d'un abri de jardin	02/09/2021	Refus

DENYS Quentin	73 Route des Fontaines 74160 Neydens	02/08/2021	Construction d'une piscine	21/09/2021	Accord
Mme COTTET BERNAZ Laetitia	694 Route de la Salette 74160 NEYDENS	27/08/2021	Création d'un abri de jardin	21/09/2021	Refus
VEYRAT Patrick	209 Route des Fontaines 74160 Neydens	30/08/2021	Réfection de toiture	21/09/2021	Accord
BOUCHARD Céline	14 Clos des Chênes 74160 NEYDENS	23/08/2021	Construction d'une piscine	22/09/2021	Accord
BONNOT Antoine	253 Chemin du Grand Pré 74160 NEYDENS	24/08/2021	Construction d'une piscine	22/09/2021	Accord
GEORGES Camille et Laura	578 Route de la Celle 74160 Neydens	09/08/2021	Division d'une maison en deux logement, Modification ouverture en façade et toiture	24/09/2021	Accord
CUSIN René	709 Route de La Forges 74160 Neydens	15/09/2021	Ravalement de façade	24/09/2021	Accord

### Démission de Nathalie BLANES de ses fonctions de conseillère municipale :

Nathalie BLANES informe qu'elle déposera sa lettre de démission de ses fonctions de conseillère municipale dans les jours qui suivent. Elle remercie les membres du Conseil pour le travail en commun effectué.

### Tour de table :

- **Syndicat Mixte du Salève :** Jean AMELINE informe que le SMS va intervenir prochainement pour l'entretien des vergers communaux.
- **Carré militaire au cimetière :** Jean AMELINE informe qu'une plaque commémorative sera installée sur le monument en l'honneur des morts en OPEX (opérations extérieures). Ce projet a été mené en collaboration avec les anciens combattants et le souvenir français.
- **Conseil communautaire :** Lionel VESIN fait un retour du dernier conseil communautaire concernant la gestion des déchets. A compter du 01/01/2023, il n'y aura plus que 2 conteneurs de tri, 1 pour le verre et 1 pour les autres déchets. Le constat est fait que malgré l'augmentation de la population, le volume des déchets stagne ; le bilan est positif.
- **Octobre rose :** Catherine SILVESTRE remercie le conseil pour les vêtements roses portés pour la réunion de ce soir. Elle informe que le CCAS reprend l'organisation d'octobre rose. Les conseillers municipaux sont invités à faire connaître leurs idées pour de nouvelles manifestations à mettre en œuvre l'année prochaine.
- **Repas des aînés :** Catherine SILVESTRE rappelle que le choix sera offert aux personnes âgées entre leur participation au repas ou un panier garni. Les Conseillers municipaux qui souhaitent apporter leur aide à l'occasion du repas des aînés seront les bienvenus.
- **Nouveau conseiller municipal :** Jean-Pascal MEGEVAND fait part de son plaisir d'avoir rejoint l'équipe et confirme sa volonté de s'engager.



- **Chênes infestés par le grand capricorne :** Par suite de l'information donnée aux élus concernant l'abattage d'un chêne à la Forge car il présente une dangerosité importante, Bernard CHAITEMPS a constaté le mauvais état d'un autre arbre chemin d'Huffin. Le prestataire n'a pas informé la Commune d'un danger pour cet arbre. Il sera suivi comme les autres.
- **Retrait d'un conseiller municipal :** Jérôme DEMIET demande pour quelles raisons Christophe DESBIOLLES n'a pas pris part à la délibération concernant « l'acquisition de l'emplacement réservé n° 12 et la régularisation de l'emprise de la voie le clos des chênes ». Christophe DESBIOLLES répond qu'il est agent immobilier et qu'il a un mandat sur le bien, il ne peut donc pas prendre part à la délibération.
- **Plaques historiques à l'église et à Verrières :** Sophie GIROD informe que deux plaques historiques seront apposées, une sur l'église et une sur la chapelle de Verrières. Ces plaques ont été commandées à la Salévienne. Une inauguration aura lieu le 23 octobre prochain suivie d'un pot de l'amitié servi dans la salle polyvalente.
- **Activités sportives :** Levent BAYAT informe que malgré la crise sanitaire, les activités sportives ont pu reprendre en septembre dans la salle des associations.
- **Remerciements :** Levent BAYAT remercie Jean-Charles LAVERRIERE pour sa collaboration lors des rencontres avec les différentes associations, Nathalie BLANES pour le temps passé pour l'intérêt général et lui souhaite une bonne continuation. Levent BAYAT félicite Catherine SILVESTRE pour ses nouvelles fonctions d'adjointe au maire et souhaite la bienvenue à Jean-Pascal MEGEVAND.

*Séance levée à 21 heures 30.*

NEYDENS, le 15 octobre 2021

La secrétaire de séance  
Véronique VERGUET

Le Maire,  
Carole VINCENT

